



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 Septembre 2022

Présents : Catherine ANDRIEUX, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Gwladys LOISEL, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Franck TOURNIER, Geneviève TOURNIER, Dominique VEYRON.

Absent : Yann CHAUVEL

Absents excusés : Hervé CORNELOUP (pouvoir à Nadine ROY), Stéphane VEYRET (pouvoir à Magali BONIN)

10 membres présents, 12 votants

Intervention en début de séance de Monsieur FEURER dans le cadre du Contrat Energie Partagé pour présentation du bilan énergétique 2021 de la commune et comparaison des consommations sur les 5 dernières années.

DELIBERATIONS

Temps de travail des personnels

Dans la fonction publique territoriale, la durée du travail effectif est fixée, par le législateur, à 1607 heures par an. La journée de solidarité et les éventuels RTT sont à déterminer par la collectivité.

Lecture est faite de la proposition du règlement du temps de travail.

Les membres du conseil municipal échangent et adoptent le règlement du temps de travail.

Vote : 12 pour

Cette délibération annule la précédente.

Nomination d'un conseiller municipal délégué et son indemnisation

Il appartient au maire de nommer un conseiller municipal délégué par arrêté. Eddie SAINT-MAURICE, très investi dans ses fonctions, accepte d'exercer une délégation aux services techniques (Entretien des bâtiments, des voiries et des espaces verts).

Afin de le dédommager de ses frais de déplacements entre autres, Madame La Maire propose de lui allouer une indemnité. Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et de la population de la collectivité. Pour un adjoint ou conseiller municipal délégué, le taux maximal est de 10,70%.

Après échange il est décidé d'attribuer le taux de 7 % à Monsieur Eddie SAINT-MAURICE.

Vote : 12 pour

Prime de fin d'année des personnels non titulaires

Par délibération en date du 7 Septembre 2020, les modalités d'octroi de la prime exceptionnelle annuelle pour les personnels titulaires ont été approuvées.

Aujourd'hui, deux agents titulaires ayant fait valoir leur droit à la retraite, la collectivité emploie deux agents non titulaires. Ces personnels donnent toute satisfaction. Les membres du conseil municipal proposent d'appliquer, pour l'année 2022, les mêmes modalités d'octroi de la prime exceptionnelle annuelle à ces deux personnels, à savoir : 1/12 du traitement indiciaire de base annuel au prorata du temps de présence effective.

Vote : 12 pour

DIVERS

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Une réunion est fixée pour aboutir l'écriture du PCS. A l'issue, une mise en situation sera mise en oeuvre avec l'aide de l'Institut des Risques Majeurs (IRMA).

Point sur la rentrée scolaire

Cette année scolaire, à l'école de Crachier, 3 classes accueillent 69 enfants. Trois enseignants ont pris leurs fonctions. Les services périscolaires sont chargés.

Urbanisme

GOUDEY	Eddy	100 Route de Pian 38300 CRACHIER	Enrobé de la cour : Refusé le 9/07/2022
T'JAMPENS	Robin	125 Rue de l'église 38300 CRACHIER	Changement gouttière + couverture + sous faces : Accepté
ANDRIEUX	Catherine	244 A Route de Bourgoin 38300 CRACHIER	Mur de clôture : Accepté
RHONE SOLAIRE PRO		Montée du Bru 38300 CRACHIER	Panneaux photovoltaïques : Accepté
BENGOUA	Nasrédine	415 Chemin des Brosses 38300 CRACHIER	Panneaux photovoltaïques : Accepté
BENGOUA	Nasrédine	415 Chemin des Brosses 38300 CRACHIER	Isolation thermique par l'extérieur + enduit : Accepté
COLOMBO	Arnaud	21 Montée du Bru 38300 CRACHIER	Piscine : Accepté
AUGE	Gaetan	130 Chemin des Rivaux 38300 CRACHIER	Rénovation véranda : Accepté
GROUPE ALLIANCE ENERGIE		195 B chemin de Verchères 38300 CRA- CHIER	Panneaux photovoltaïques : Accepté
BONIN	Patrice	390 Route de Pian 38300 CRACHIER	Aménagement grange existante : Accepté

Comptes rendus par les conseillers municipaux des commissions CAPI auxquelles ils ont assisté :

- Eddie SAINT-MAURICE : Commission eau et assainissement
- Geneviève TOURNIER : suivi de la lutte contre l'ambrosie

Prochain conseil municipal le 7 Novembre 2022 à 19 heures

La Maire,



Le Maire,
Nadine ROY

Site internet Pensez à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.crachier.fr>
La commune utilise l'application [Panneau Pocket](#).